

Règlement Raid Nature 46

Version mise à jour le 21/10/2021

Article 1 : Organisation

1.1 : Les Championnats de France de raid et l'épreuve Open 2021 sont organisés par l'association Raid Nature 46 sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon. Les concurrents sont donc soumis à la réglementation sportive de la FFTri, consultable sur www.fftri.com. Les épreuves se déroulent sur le Lot du 23 au 24 octobre 2021.

Article 2 : Définition

2.1 : Le Raid Nature 46 est un raid multisports et sera support d'une épreuve labellisée Championnat de France et d'un circuit Open.

Il est composé d'un enchaînement d'épreuves faisant intervenir plusieurs disciplines sportives : Course à pied, VTT, Course d'orientation, Kayak, Trail, épreuve de corde. Le règlement spécifique de chaque épreuve (circuit France et circuit OPEN) ainsi que les itinéraires sont détaillés sur le site www.raidnature46.fr et pourront être précisés aux concurrents avant le départ, lors du briefing.

Le championnat de France est limité à 60 équipes, au format 3+1 assistant

Le circuit Open est limité à 40 équipes, au format 2+1 assistant/remplaçant ce qui implique d'être titulaire du permis de conduire.

2.2 : Chaque discipline est soumise au règlement de la Fédération Française de triathlon.

2.3 : Les équipes sont composées de 3 concurrents pour les CdF et Open. Pour les équipes mixtes, la présence d'à minima d'une femme ou d'un homme par équipe est obligatoire.

Règle spécifiques de progression pour les équipes Mixte en catégorie OPEN:

Nombre de sections à réaliser par la ou le concurrent au sein d'une équipe mixte (4 sections en plus de la section S4 canoë, l'enchaînement S1 + S2 +S3 compte pour une section). A signaler au bénévole au départ de la section.

Les équipiers doivent rester en contact tout au long de l'itinéraire (moins de 50m).

Les sections sont chronométrées.

2.4 : Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le nécessitent. Il se réserve également le droit de supprimer toute épreuve qui ne pourrait être disputée dans l'éthique de la course ou qui risquerait de mettre en danger les concurrents.

Article 3 : Participation

3.1 : Les participants au championnat de France doivent être qualifiés, conformément aux règles de la FFTri et donc être titulaires **d'une licence compétition FFTri**. Les participants à la formule Open n'ont pas à être qualifiés. S'ils ne sont pas titulaires d'une licence compétition FFTri, ils devront s'acquitter d'un pass compétition de 2€ leur permettant de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Ils devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition daté de moins d'un an à la date de l'événement. Deux classements différents seront établis.

3.2 : Seules les équipes complètes et à jour de leurs licences ou certificats médicaux et pass sanitaire le cas échéant seront autorisées à prendre le départ. L'inscription se fera obligatoirement en ligne <https://www.njuko.net/championnat-de-france-2021>

3.3 : Chaque équipier atteste de son aptitude :

- à nager au moins 25 mètres et à s'immerger
- au maniement de cordes, assurance, rappel

L'acceptation du règlement, via le site d'inscription en ligne, engage chacun des équipiers.

3.4 : Les règles de sécurité sont celles définies par la Fédération Française de Triathlon et l'organisation. Cf RTS <https://fftri.emiagic.io/regulation/pdf/rts> et notamment l'obligation de disposer d'un système de traction largable puisque ce système est autorisé en VTT, sauf lors des départs en masse.

3.5 : Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route, de respecter les propriétés privées et de respecter les décisions de l'organisateur.

3.6 : La manifestation ne bénéficie pas d'un régime de priorité de passage. Chaque coureur est donc **soumis au strict respect du code de la route**. Sur ce point précis, aucune faute de l'organisation ne pourra être recherchée si le concurrent a enfreint le code de la route.

3.7 : Les concurrents s'engagent en signant ce règlement à respecter les règles d'éthique sportive, notamment au regard de la Loi française en matière de lutte contre le dopage.

3.8 : Règle assistant Championnat de France, il ne doit intervenir qu'à la transition des sections transitions

3.9 : Règle assistant/remplaçant en Open. Changement possible a un point d'assistance.

4.0 : Règle particulière pour la section S2 Trail'O, casque obligatoire, bâton interdit, ne pas crier, respect des riverains et des autres usagers.

4.1 : Règle particulière pour la section S4 Kayak, changement obligatoire d'un équipier en milieu de parcours.

Article 4 : Modalités d'inscription et tarif

4.1 : L'inscription de l'équipe sur le Championnat de France est effective après validation de :

La validation par la mission raid de la FFTRI du nombre de points nécessaires à la qualification

- L'inscription en ligne et notamment le règlement du montant de l'inscription qui s'élève à 100 euros par équipier pour le CdF (soit 300 euros pour l'équipe). Ce tarif inclut toutes les prestations liées à l'organisation de la course, la location du canoë et le repas d'après course coureurs et assistant.

4.2 : L'inscription de l'équipe sur le circuit Open est effective après validation de :

- L'inscription en ligne via le site de la FFTRI
- Pour chacun des équipiers(ères), d'un certificat médical datant de moins d'1 an (le jour de la course) évoquant l'absence de contre-indication à la pratique du sport « en compétition » (loi du 23/03/1999) OU d'une copie de licence sportive FFTRI compétition.
- Du règlement du montant de l'inscription qui s'élève à 80 euros par équipier (soit 240 euros pour l'équipe). Ce tarif inclut toutes les prestations liées à l'organisation de la course, la location du canoë et le repas d'après course.

4.3 : L'interlocuteur pour l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l'équipe, il est destinataire des documents de course. C'est lui qui a la charge de retirer le dossard.

4.4 : L'inscription comprend :

Le droit de participer à l'épreuve (2 jours de course)

- Le repas d'après course du dimanche
- Le cadeau souvenir,
- Les récompenses pour le podium,
- Les cartes (2 par équipe) et le road book
- Les fournitures diverses (dossards, résultats....),
- Le matériel nécessaire pour l'épreuve aquatique (kayaks, gilet, pagaie double)
- Les secours,
- La sécurisation des activités spécifiques par des professionnels.

4.5 : Une caution de 150€ par équipe sera demandée lors de votre arrivée pour les doigts électroniques, trackers GPRS, canoë, chasuble et plaque VTT CDF. Prévoyez un chèque à l'ordre de Raid Nature 46.

Article 5 : Assurance/ Annulation / Remboursement

5.1 : L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. La licence FFTri compétition vous assure une couverture en assurance individuelle accident. Pour les concurrents de la formule Open, il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance "individuelle accident" ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.

5.2 : Des secours sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours d'urgence.

5.3 : En cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure (foudre, alerte rouge, inondations, covid...) les concurrents seront remboursés, hors frais de dossiers.

Article 6 : Matériel

6.1: A tout moment du parcours (sur toutes les sections du raid), chaque concurrent doit être en possession du matériel obligatoire suivant :

Par équipier, sauf indication contraire.

En permanence

- 1 sifflet
- 1 réserve d'eau (1 L minimum) + vivres de course pour l'ensemble de l'étape
- 1 sac à dos
- 1 Couverture de survie
- 1 Puce Sport Ident avec le bracelet inviolable par personne sur le CDF (fournie par l'organisateur)
- 1 puce Sport Ident par équipe pour l'OPEN (fournie par l'organisateur)
- Chasuble de course et plaque VTT (fournie par l'organisateur)
- Veste Goretex (conseillé)

VTT

- VTT
- Porte carte VTT (conseillé)
- Casque homologué norme CEE
- Plaque de cadre (fournie par l'organisation)
- Eclairage avant (frontale acceptée) et arrière en état de marche
- Gilet fluo à porter pendant la nuit
- Matériel de réparation

Kayak

- Kayak, pagaie doubles et gilets de sauvetage aux normes (fournie et transporté par l'organisation)
- Pagaie et Gilet personnel autorisé (transporté par l'assistance)
- chaussures fermées obligatoires

Par équipe,

- 1 trousse de pharmacie de premiers secours.
- 1 Boussole par équipe
- 1 téléphone en permanence, scellé par l'organisation au départ
- Tracker GPS (fourni par l'organisateur)

6.3 : Un contrôle du matériel obligatoire pourra être fait avant le départ et durant tout le déroulement de l'épreuve par l'équipe organisatrice.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à toute équipe n'ayant pas le matériel adéquat. Cette mise hors course n'entraîne pas de remboursement des droits d'inscription.

6.4 : Le port du chasuble est obligatoire durant toute la course (CdF) et le dossard en Open

Article 7 : Assistance

7.1 : Pour des raisons d'équité, aucune aide ou assistance extérieure n'est admise pour les équipes en course sous peine de mise hors course.

7.2 : Aucun accompagnateur autorisé sur le parcours

7.3 : Assistants-remplaçants :

Ch de France : 3 en course en permanence sauf sur la section kayak

Open : 2 en course en permanence +1 assistant remplaçant.

Les équipes sont autonomes pour transférer le véhicule avec tout le matériel obligatoire (sauf les kayaks fournis par l'organisation)

- Les conducteurs doivent strictement respecter le code de la route.

Article 8 : Chronométrage / Pénalités

8.1 : Seul le comité de course est habilité à donner le départ. Départ en masse.

8.2 : Le temps de l'équipe ne sera validé qu'à l'arrivée finale et qu'après vérification et validation du nombre de balises obligatoires pointées sur le parcours et des éventuelles pénalités de temps attribués sur l'ensemble de la course.

8.3 : Les pénalités de temps attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe de chronométrage.

Le principe du championnat de France est que **les équipes prennent tous les postes**. Les équipes situées en queue de classement peuvent être « shuntées », c'est à dire ne pas passer une barrière horaire et donc subir des pénalités. Celles-ci sont détaillées ci-dessous.

8.4 : Tableau des pénalités

Par équipier :

10 mn

- par PM par équipier par poste pour le CdF

1 heure

- pour 2° avertissement de progression non groupée supérieure à 50m ou + de 30 secondes au pointage du boîtier
- non-respect du port du dossard et de la plaque de cadre
- non-respect des règles de sécurité

1h30

- non réalisation de la Via ferrata

Par équipe :

30 mn

- un élément du matériel obligatoire manquant (contrôle pendant la course)
- assistance en dehors d'une zone autorisée sauf autorisation expresse du directeur de course ou du délégué technique (1^{er} avertissement)
- attitude incorrecte vis à vis de l'organisation ou des riverains
- par poste manquant (PM) sur carte IOF (section 6 et 10), y compris si shunt partiel d'une section suite à porte horaire

1 heure

- par poste manquant (PM) sur carte IGN, y compris si shunt partiel d'une section suite à porte horaire

N x 1/2 heure à l'appréciation du jury

- pour progressions hors itinéraire (zone interdite, itinéraire obligatoire non respecté), contrôle au tracker GPS.

2h30

- porte horaire (sécu) section Kayak

10 heure

- shunt intégral d'une section, y compris si suite à porte horaire

Mise hors course

- assistance illégale. Intervention de l'assistant en dehors des zones autorisées (changement de section) sans accord préalable du directeur de course ou du délégué technique
- abandons de détritrus sur le parcours
- abandon d'un équipier
- utilisation d'un capteur de position GNSS (GPS, Galileo, Glonass)

Article 9 : Contrôle de passage

9.1 : Tout au long du parcours, des contrôles de passage seront mis en place. Ils seront matérialisés par une balise et un boîtier sport ident (type course d'orientation). Certains postes seront doublés par des contrôleurs de passage CP, placés sur le parcours. Les équipes complètes doivent pointer ces balises, comme il vous le sera présenté lors du briefing.

Les suivis d'itinéraires obligatoires seront surveillés par le tracker GPS

9.2 : Des bénévoles de l'organisation seront placés de façon aléatoire tout au long du parcours pour veiller au bon respect des règles de course et de passage.

9.3 : Des contrôleurs pourront surveiller, tout au long du parcours, que les raiders d'une même équipe soient toujours ensemble (toujours à vue). Une équipe dont les membres en course sont séparés, sera soumise à une pénalité, voire disqualifiée après 2nd rappel.

9.4 : Les équipes passant les CP après l'horaire autorisé seront reconduites sur une section suivante, et seront pénalisées en temps.

9.5 : Section kayak à 2 équipiers (transfert assistance du 3^{eme} équipier). Une balise à mi-parcours, avec changement obligatoire d'un équipier.

Article 10 : Parcours

10.1 : Le relais du prologue et la section 3 VTT sont balisés, balisage Groupama. Toutes les autres sections sont en orientation (sauf indication sur la carte)

Le GPS est interdit, tout acte de tricherie entraînera la disqualification. Les équipes disposeront d'une puce de chronométrage avec un bracelet inviolable. Chaque équipier doit « vider » son doigt électronique dès la ligne d'arrivée franchie.

10.2 : un arrêt de 2h sera appliqué au parcours OPEN à la fin de la section S7, un vidage de puce pour tous sera effectué.

Article 11 : Abandon

11.1 : L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne le déclassement de l'équipe. Cependant, l'équipe, restreinte à 2 concurrents, pourra continuer l'épreuve sans figurer au classement après avoir demandé l'autorisation à l'organisation.

11.2 : Tout abandon doit être déclaré dans les plus brefs délais au comité de course.

Article 12 : Réclamation

Durant l'épreuve le référent est le délégué technique désigné par la Fédération.

Toute réclamation liée à un fait de course (pénalité, contestation..) doit être transmise par écrit par le capitaine au délégué technique (via l'équipe de chronométrage d'arrivée) dans les 30min suivant l'affichage du classement.

Le délégué technique statuera en première instance.

Si le capitaine conteste la décision, un jury composé du directeur de course, du délégué technique de la Fédération, de la Présidente de l'association Raid Nature 46, d'un concurrent tiré au sort se réunira pour statuer sur la réclamation.

Article 13 : Droit à l'image et données personnelles

13.1 : Par leur inscription, les concurrents autorisent l'organisateur ainsi que ses ayants-droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Raid Nature 46.

13.2 : En s'inscrivant les concurrents autorisent que leurs données personnelles soient collectées et stockées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 et la loi informatique et liberté du 20 juin 2018, ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Si ils ne veulent pas que leurs noms figurent sur les classements édités sur site ou en ligne par l'organisation ; ils doivent en informer par écrit l'organisation.

Article 14 : Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. À tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'Agence Française de Lutte contre le Dopage AFLD et la fédération prendront alors les mesures en conséquence pour notifier au concurrent, l'exclusion des compétitions.

Des locaux et sanitaires seront dédiés aux contrôles à l'arrivée à Cahors

Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.

Charte écologique Raid Nature 46

Comme à chaque édition, l'association Raid Nature 46 met tout en œuvre pour limiter l'impact de l'épreuve sur les milieux naturels en veillant au respect de la réglementation Natura 2000 :

- tracé qui privilégie l'utilisation du réseau de sentiers existant
- balisage limité à 6 % du parcours. Utilisation de rubalise, aucun marquage peinture et engagement au débalisage rapide et complet après la course
- engagement à ne pas utiliser de véhicule motorisé pour l'ouverture et la fermeture des parcours ou pour le débalisage
- engagement à ne pas utiliser de drone autre que par les professionnels chargés de la communication autour de l'évènement
- respect des cours d'eau (aucun franchissement en dehors des ouvrages d'art existants)
- gestion des points d'assistance ou d'accueil du public sur des espaces aménagés en cœur de village (8 zones prévues).

Les concurrents doivent suivre les consignes suivantes :

Respect des riverains et des populations locales :

- Rouler lentement aux abords de la forêt et plus particulièrement dans les zones de course
- Stationner les véhicules en respectant les consignes de l'organisateur
- Ne pas couper pas à travers les champs, cultures ou terrains privés exploités ou habités sauf avis de l'organisateur
- Ne pas franchir pas les haies, clôtures, murs de propriétés... en dehors des passages prévus à cet effet, refermer portes et barrières après leur passage
- Respecter la tranquillité d'autrui (sur les sections de nuit notamment)
- Rester aussi silencieux que possible
- Nettoyer les lieux avant de partir
- Emporter avec eux tous les déchets et détritrus.

Respect du milieu :

- Respecter scrupuleusement toutes les végétations et les essences d'arbres
- Respecter les jeunes pousses et les jeunes plantations
- Respecter les zones interdites par l'organisateur et utilisez les passages obligatoires
- Contourner systématiquement les zones de marécages, ce sont souvent des lieux privilégiés de vies aquatiques rares et protégées.
- Respecter les animaux, certaines espèces sont fragiles ou protégées.
- Respecter les zones de chasse ou de cueillettes

- Se conformer strictement aux consignes données par les organisateurs
- Respecter les autres utilisateurs (promeneurs, travailleurs, autres pratiquants d'activités en pleine nature...)